

gleterre dénonçât son traité avec la Suisse. Le ferait-elle, si on le lui demandait?

Nous l'ignorons, mais pour obtenir notre liberté d'action telle que nous la souhaitons, l'Angleterre devrait faire un nouveau traité avec la Suisse. Elle nous le doit bien, en échange du tarif préférentiel que nous lui avons accordé.

La France offre, avec ses 40 millions d'habitants, un vaste débouché à nos produits. Il vaut la peine que nous fassions quelque effort pour développer notre commerce avec ce pays. S'il est des obstacles à la ratification de la convention franco-canadienne et que ces obstacles viennent directement ou indirectement de notre côté, il est nécessaire de les écarter du chemin.

LA LOI LACOMBE

Dans l'idée de son auteur, la loi connue sous le nom de loi Lacombe, devait être aussi avantageuse aux ouvriers qu'aux commerçants.

Nous n'avons jamais montré beaucoup d'enthousiasme pour cette loi qui, quoique conçue dans un excellent esprit, ne pouvait donner dans la pratique que des résultats médiocres avec les honnêtes gens, mais désastreux avec ceux trop nombreux qui considèrent qu'une dette est une chose négligeable.

On nous assure que certains débiteurs trouvent le moyen de tourner la loi en s'entendant avec un parent ou un ami, pour que ce dernier prenne jugement contre lui. Les versements qu'il opère en vertu de la loi Lacombe pour le bénéfice de ses créanciers rentrent dans sa poche en très grande partie de cette façon.

Les débiteurs qui ont recours à la loi Lacombe pour le paiement de leurs dettes ne sont pas tous très intéressants. Beaucoup se servent de cette loi comme d'un moyen de différer sans raison légitime le paiement de leurs dettes. Quand ils sont un peu pressés par leurs créanciers, ils invoquent cette loi qui leur permet d'éterniser leurs dettes, car leurs versements ne sont rien moins que régressifs.

Les marchands dont les débiteurs ont invoqué la loi Lacombe pour le paiement de leurs dettes se plaignent de la lenteur du procédé et des dérangements qu'il leur occasionne.

Il en résulte que les marchands sont de moins en moins disposés à accorder crédit aux ouvriers. Ces derniers, à leur tour, se plaignent de ce manque de crédit qui pourtant leur est parfois bien nécessaire pour vivre.

On ne peut cependant blâmer le marchand de se montrer moins coulant que par le passé, quand il sait avec quelle facilité ses débiteurs se mettent sous le

couvert d'une loi qui est une source d'ennuis et de déboires pour le créancier.

Cette loi devrait être amendée de manière à donner au créancier plus de garanties contre les débiteurs sans scrupule ni conscience. Et, si elle ne peut être amendée dans ce sens, mieux vaudrait, au dire de nombreux marchands, la faire disparaître de nos statuts.

LE BAROMETRE DE LA CONSTRUCTION AU CANADA

Il existe un vieux dicton qui veut que "quand le bâtiment va, tout va". Si nous en croyons un article éditorial paru dans "Construction", journal d'architecture et de génie civil publié à Toronto, nous entrons dans une période de réelle activité, car, de toutes parts, dans les cités du Canada, les travaux du bâtiment accusent une amélioration actuelle ou future.

Voici la traduction du dit article qui ne marquera pas d'intéresser nos lecteurs:

L'activité dans les industries de la construction augmente. Des rapports provenant des diverses centres du Canada, montrent qu'en dépit de la diminution de la construction dans la première partie de l'année, les conditions s'améliorent rapidement, et tout indique que le reste de l'année 1908 établira probablement un nouveau record dans la construction qui se fait en automne.

La dépression financière qui se produitait si soudainement en octobre dernier eut une tendance à un arrêt brusque de l'expansion remarquable qui avait lieu dans tout le pays et, bien qu'aucune cause réelle d'anxiété ne fût évidente, la confiance générale sembla être ébranlée, les institutions financières du pays devinrent prudentes et commencèrent à réduire les prêts industriels. Il en résulta qu'une des premières branches des affaires qui en fut affectée, fut l'industrie de la construction, et lorsque le printemps 1908 arriva, on supposa qu'à cause de difficultés financières, un grand nombre de projets de construction devraient être remis à plus tard.

Toutefois l'épouvantail du resserrement de l'argent a disparu, comme le chien qui aboie fort, mais ne mord jamais, et la confiance est vite revenue. Aussi voyons-nous qu'au mois d'août 1908, la construction, dans presque toutes les villes du Canada, a offert une augmentation remarquable par rapport à la même période de 1907, année, qui, dans la plupart des cas, est considérée comme ayant établi un record.

C'est une excellente indication, car il n'y a pas de baromètre plus sûr de la condition actuelle de la prospérité industrielle que la construction. Un homme ne peut pas construire sans avoir un surplus en argent liquide, ou sans pouvoir financer. En tout cas, chaque fois qu'une construction est entreprise, il est évi-

dent qu'il y a quelque part de l'argent disponible.

Pour déterminer avec assez d'exactitude les conditions qui existent dans le pays en général, "Construction" a obtenu des statistiques de onze cités du Dominion montrant le coût total des constructions pour lesquelles des permis ont été émis au mois d'août 1908, relativement au mois d'août 1907, et le coût total des constructions pour lesquelles des permis ont été émis pendant les huit premiers mois de 1908 comparativement à 1907.

Dans onze cités, le coût des constructions pour les huit premiers mois de 1908 a été de \$24,124,915, relativement à \$21,950,589 pour la période correspondante de 1907; ce qui offre une diminution de 26.84 pour cent.

Dans neuf cités pour lesquelles on a pu obtenir des chiffres pour le mois d'août, le coût total des constructions en août 1908, a été de \$3,854,984, relativement à \$3,194,535, pour le mois correspondant de 1907; ce qui représente une augmentation de 20.67 pour cent.

On peut ainsi voir que les principaux centres du Canada ont changé une diminution de 26.84 pour cent, pendant les huit premiers mois de l'année 1908, en une augmentation de 20.67 pour cent pendant le mois d'août 1908, comparativement aux périodes correspondantes de 1907.

On remarquera que Regina offre la plus grande augmentation (329.3 pour cent); Toronto, la plus faible augmentation (6.5 pour cent); Vancouver, la plus grande diminution (23.96 pour cent); St-Jean, N.-B., la plus faible diminution (19.96 pour cent) pour le mois d'août.

Fort William a la plus grande augmentation (90.15 pour cent); Edmonton, la plus faible augmentation (8.5 pour cent); Montréal, la plus forte diminution (27.3 pour cent) et Winnipeg, la plus forte diminution (27.3 pour cent) pour les huit premiers mois de l'année.

Etant donnée l'opinion générale que Winnipeg a souffert le plus du resserrement de l'argent, il est bon de remarquer que la diminution de ses constructions fut beaucoup plus faible que celle de toute autre de nos grandes cités de l'ouest.

Trois seulement des cités faisant l'objet de rapports offrent une augmentation pour le mois d'août. Ce sont: Vancouver, Calgary et St-Jean, N.-B., tandis que trois seulement offrent une augmentation pour les huit premiers mois de l'année; ce sont: Vancouver, Edmonton et Fort-William.

Les rapports au sujet des perspectives pour le reste de l'année, sont généralement brillants et il semble qu'il y ait une opinion générale que l'année finira bien. Il semble qu'une grande quantité de constructions qui avaient été projetées au commencement de l'année, aient été retardées pour des raisons financières.